



ENGAGÉ·ES **POUR**
L'AVENIR DE « JEUNESSE ET SPORTS »

COMPTE RENDU FSU du CSA SA du 23 juin 2025

Ce comité social d'administration des services académiques commence par une déclaration FSU, les autres organisations syndicales ne font pas de déclaration.

Dans notre déclaration FSU (cf. annexe), nous intervenons sur la question du temps de travail et nous insistons par ailleurs sur la nécessité d'harmoniser les règles entre les 3 académies de notre région, qu'il s'agisse de temps de travail, de rémunérations (RIFSEEP) ou encore d'accès aux formations. Nous demandons enfin quand aura lieu le groupe de concertation spécifique aux personnels J&S et à leurs problématiques, mais nous n'avons aucune réponse.

L'ordre du jour de cette réunion porte sur les points suivants :

- 1- Approbation des PV du 11 mars 2025 et du 20 mars 2025 (reconvoqué suite à un vote unanime défavorable des représentant.es des personnels concernant les suppressions de postes annoncées pour la rentrée 2025)
- 2- Approbation du projet d'arrêté portant création de la DRASI
- 3- Présentation du service de défense et de sécurité académique
- 4- Préparation de la rentrée 2025 dans les services académiques
- 5- Présentation du rapport social unique 2023/2024
- 6- Présentation de l'organisation du pôle académique de gestion des AESH
- 7- Questions diverses

1/ Approbation des PV du 11 mars 2025 et du 20 mars 2025

Après acceptation d'une demande de correction par la FSU, les PV sont adoptés à l'unanimité.

2/ Approbation du projet d'arrêté portant création de la DRASI

Le secrétaire général de région académique (F. Bohn) indique qu'il s'agit de transformer le service interacadémique en service régional, sur demande du ministère. Cette décision ministérielle, valable sur toute la France, s'accompagne par la création d'emplois fonctionnels de directeurs, mais il n'y aurait pas de changement pour les personnels concerné.es.

Les représentant.es des personnels alertent sur le redéploiement de 6 « supports » de techniciens et ATRF de la région académique Grand Est vers la Direction Numérique pour l'Education (DNE) mais le SG RA assure que ce transfert de postes, lié au déport de missions académiques vers des missions nationales dans le cadre de la consolidation des systèmes d'information et des infrastructures, n'a aucun lien avec la création de la DRASI.

La FSU et l'UNSA votent « abstention » sur le texte, la CFDT vote « pour ».

3 / Présentation du service de défense et de sécurité académique

Sans aucun document écrit ni information préalable sur le sujet, l'Administration présente oralement le service de défense et de sécurité académique (SDSA) qui a été créé par arrêté rectoral fin mai 2025. La directrice de cabinet du recteur de la région académique Grand Est (Anne Boyard) indique que ce service a été créé à emplois constants, sans création de postes ni de bureau, à partir du carré régalien composé de conseiller.ères auprès du recteur. Sa compétence est déléguée au / à la directeur.rice de cabinet. L'organisation est calée sur celle du service de défense et de sécurité ministériel, avec 5 pôles (sécurité / veille, alerte et gestion de crises / valeurs de la République / sécurité numérique et cybersécurité / accompagnement et soutien des personnels) auxquels notre recteur a souhaité ajouter un pôle « climat scolaire », pour ne pas être uniquement dans la réaction.

A la question du lien avec les services J&S qui ont des missions dans ce domaine (valeurs de la République, laïcité, séparatisme, ...), la directrice de cabinet répond que la DRAJES est associée au COPIL tandis que les représentant.es EN et JS sont déjà autour de la table, auprès du Préfet, s'agissant de l'échelon opérationnel qui est départemental (cf. CLIR = cellules départementales de lutte contre l'islamisme et le repli communautaire).

4 / Préparation de la rentrée 2025 dans les services académiques

4.1 / Organisation des services

La DRH (Mme Didion) présente les évolutions dans l'organisation de certains services, mais aussi les transferts et suppressions de postes au niveau des services relevant de la région académique, du rectorat et des DSDEN. Ces mesures viennent compléter les premières annonces faites lors du CSA SA du 11 mars 2025.

S'agissant des réorganisations des services, l'Administration évoque :

- La séparation des fonctions de chef.fe de la DRAA (direction régionale académique des achats) et de chef.fe de DAF (division des affaires financières)
- La réorganisation des bureaux en charge du suivi RH des personnels, avec le regroupement dans un même service des emplois à gestion nationale (emplois fonctionnels, personnels de direction et d'inspection, inspecteurs J&S, personnels techniques et pédagogiques J&S) tandis que les emplois à gestion académique restent gérés par les différents bureaux de l'ex DPAE (moins la DPAE J&S) qui devient la DPATSS (division des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé)
- La création de 3 bureaux, pour couvrir les différents territoires (54 / 57 / 55 + 88) au sein du pôle académique de gestion des personnels AESH, APSH et AED (au sein de la DSDEN de Moselle)

S'agissant des postes, les représentant.es des personnels dénoncent les suppressions de postes qui, même si elles se font sur des postes vacants, actent le fait que les services concernés restent et resteront sous tension. C'est notamment le cas s'agissant des postes d'informaticiens, ce qui interroge en outre la capacité d'intervention de ces équipes, qui espéraient probablement que les postes vacants soient pourvus un jour...

Par ailleurs, les représentant.es des personnels dénoncent le fait que des personnels techniques et pédagogiques J&S (PS ou CEPJ) promu.es dans le corps des CTPS (par concours comme par liste d'aptitude) ne pourraient plus systématiquement rester sur leur poste. Depuis toujours, les postes de personnels techniques et pédagogiques (PTP) sont indifféremment occupés par des PS/CEPJ ou par des CTPS ; il n'y a d'ailleurs jamais eu de postes offerts à la mobilité des CTPS, la différenciation se faisant uniquement entre PTP sport et PTP jeunesse. Il est donc incompréhensible qu'une promotion soit conditionnée à l'existence d'un support budgétaire spécifique dans le service, avec la possibilité ou pas de transférer ce support d'un département vers un autre, et ce d'autant plus que les effectifs concernés sont très faibles et les marges de manœuvre quasi inexistantes...

Au regard des transferts et suppressions de postes, la FSU et l'UNSA votent « contre » ; la CFDT vote « abstention ».

Enfin, s'agissant du récapitulatif des postes dans les services J&S, la FSU alerte une nouvelle fois sur le fait que les PTP sport exerçant les missions de conseiller technique et sportif (CTS) n'y figurent pas. La DRH s'engage à transmettre un tableau complété dans les meilleurs délais.

4.2 / Poursuite du plan de requalification de la filière administrative

Débuté à la rentrée 2021, l'objectif d'atteindre en 2026 le pyramidage cible de 24% de catégorie A, 37% de catégorie B, et 39% de catégorie C en 2026.

Pour la rentrée scolaire 2025, l'Administration propose de requalifier 6 postes : 3 postes C transformés en B (secrétariat IEN en DSDEN 54, 55 et 88) et 3 postes B transformés en A (chef.fe de bureau/de cabinet au rectorat, en DSDEN 54 et 55). Ces mesures viennent compléter celles actées lors du CSA SA du 11 mars 2025, où 6 postes avaient également été requalifiés : 4 postes de C transformés en B, 1 poste de C transformé en A et 1 poste de B transformé en A.

Au total, on aboutit à un nombre de requalifications 2025 de + 5 A, + 3 B et - 8 C.

Lorsque la requalification coïncide avec la promotion de l'agent.e qui occupait le poste concerné par la requalification, le poste repyramidé lui est alors proposé. Lorsque le poste est vacant (suite au départ volontaire du titulaire par mutation, retraite, autre), le recrutement se fait en adéquation avec la « nouvelle » catégorie du poste repyramidé. Et quand ça n'est pas le cas, le/la titulaire du poste non promu.e conserve celui-ci, et c'est uniquement lorsque le poste deviendra vacant que le recrutement d'un.e agent.e de la catégorie supérieure sera réalisé.

Ces mesures sont adoptées à l'unanimité (FSU + CFDT + UNSA).

5/ Présentation du rapport social unique 2023/2024

Ce rapport (199 pages), que l'Administration est tenue de présenter aux représentant.es des personnels, comprend des données générales sur la démographie des personnels EN + JS (plus de 40 000 agent.es), les recrutements, les parcours, les formations, les rémunérations, la santé et la sécurité au travail, l'organisation du travail, l'action sociale, le dialogue social et les mesures disciplinaires. Il a fait l'objet d'un groupe de concertation et d'une présentation en CSA académique (l'instance dans laquelle les enseignant.es sont représentée.es). La conseillère technique RH (Rachel Galmiche) présente quelques éléments, indiquant qu'il y a peu d'écarts notables avec le national.

La FSU demande comment distinguer les administratif.ves exerçant dans les services J&S des autres ; la réponse est que cela n'est pas possible.

La FSU se satisfait que les autres personnels J&S (inspecteurs et conseiller.ères J&S en services) fassent l'objet d'un focus (sur 2 pages !), mais relève qu'il manque des précisions et/ou des informations ; il manque notamment les données relatives aux professeur.es de sport exerçant les missions de conseiller technique et sportif (CTS) qui, s'ils/elles ne relèvent

pas du BOP 214, sont pourtant affecté.es au rectorat et sous l'autorité du recteur/DRAJES, ainsi que l'ensemble des personnels J&S en CREPS, qui sont eux/elles aussi rémunéré.es sur le BOP 219 mais ne relèvent pas de la gestion RH du rectorat au quotidien.

6/ Présentation de l'organisation du pôle académique de gestion des AESH

Cette présentation a été faite lors du point 4 de l'ordre du jour.

7/ Questions diverses : réponses de l'Administration

Aux questions UNSA sur le renouvellement des collèges d'experts sollicités pour les promotions de certains corps, l'Administration répond qu'il est renouvelé par tiers tous les 2 ans, avec des publications sur « partage ».

S'agissant des poubelles (question qui ne relève pas de cette instance), l'Administration entend la demande de l'UNSA sur leur localisation.

Au sujet du CUCES (bâtiment à réhabiliter, situé de l'autre côté du parking sur le site du rectorat de Nancy-Metz), l'Administration indique que le projet n'est pas abandonné mais que les priorités de moment sont le passage au chauffage urbain du Petit Saurupt et les travaux relatifs aux amphithéâtres dans le Grand Saurupt.

Annexe : déclaration FSU

Comme vous le savez, nous nous retrouvons aujourd'hui car nous avons boycotté la réunion du 13 juin ; nous souhaitons en effet attendre la tenue du groupe de concertation « CHRONOS et gestion du temps de travail » avant de siéger en CSA-SA, compte tenu des inquiétudes que le projet de changement de système de badgeage suscite auprès des collègues que nous représentons. Et même si ce point a été retiré de l'ordre du jour, nous tenons à rappeler que la FSU, animée par ses valeurs de transparence et d'équité, est favorable au fait que tous les personnels soient soumis aux mêmes règles (notamment les personnels administratifs J&S qui ont rejoint l'Education Nationale il y a plusieurs années), tout en exigeant que les droits de chacun.e soient respectés, quel que soit l'outil de badgeage que vous choisissiez.

Nous vous alertons d'ailleurs une nouvelle fois sur la problématique des services régionaux et des services interacadémiques, qui justifient d'autant plus la nécessité d'une harmonisation des règles et outils entre les 3 académies (Nancy-Metz, Reims, Strasbourg).

Cette demande vaut pour le temps de travail et l'organisation du travail, mais aussi pour les rémunérations, notamment s'agissant des revalorisations qui vont bientôt être à l'ordre du jour de nos travaux, puisque des réunions nationales de concertation sur le RIFSEEP 2025 des BIATSS et des PTP JS ont eu lieu il y a quelques jours et qu'un dialogue social doit ensuite avoir lieu sur les territoires. D'ailleurs, avez-vous d'ores et déjà prévu des dates (après les vacances estivales) pour les groupes de concertation ?

Il en est de même de l'accès aux formations, qu'il s'agisse de l'accès aux plans académiques de formation des 3 académies ou de la prise en charge des frais pour participer aux formations proposées dans le plan national de formation dont relève la plupart des personnels J&S. A ce sujet, les écoles académiques de formation seront bientôt sollicitées par la DGRH et nous vous demandons d'ores et déjà qu'un point soit fait lors d'une prochaine instance, afin de nous assurer que le droit à formation est bien respecté pour toutes et tous dans notre région pluri académique.

Par ailleurs, nous souhaitons savoir quand aura lieu le prochain groupe de concertation spécifique au périmètre J&S qui, à notre sens, devra à la fois aborder des sujets qui relèvent du CSA SA que de sa FS-SSCT.

Merci de votre attention.

Les membres FSU du CSA-SA :

Valérie JAKUBOWSKI (DSDEN 54) – SNASUB-FSU

Sandra GREMILLET-GEORGE (DSDEN 55) – SNASUB-FSU

Christelle LEROUX (DSDEN 54) – SNASUB-FSU

Gwénaëlle NATTER (DRAJES Grand Est) – SNEP-FSU